

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de création d'une voie communale rue Frédéric Mistral - commune de Bollène

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de création d'une voie communale rue Frédéric Mistral – commune de Bollène. L'enquête est ouverte pour une durée de 18 jours à compter du 12 août 2019 à 08h30 et jusqu'au 29 août 2019 à 17h.

M. Jean-Paul RAVIER exerçant la profession d'ingénieur agronome, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté municipal.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête au service Urbanisme de la mairie de Bollène aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi inclus de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.ville-bollene.fr – un ordinateur est également disponible en mairie (service urbanisme) pour la consultation en ligne du dossier d'enquête (mêmes horaires que pour la consultation du dossier écrit).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations soit sur le registre d'enquête, soit par écrit à : Enquête publique Création d'une voie communale Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Bollène Place Reynaud de la Gardette 84500 BOLLENE Cedex ; soit les transmettre par mail, à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-bollene.fr

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier sont consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique sont consultables en ligne à l'adresse suivante : www.ville-bollene.fr

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie afin de recueillir ses observations les :

- Lundi 12 août 2019 de 09h à 11h30
- Jeudi 29 août 2019 de 15h à 17h

A la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois après la clôture de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de Bollène le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Toute personne pourra prendre connaissance, au service urbanisme de la ville de Bollène (selon ses horaires d'ouverture habituels), pendant la durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ce rapport sera également disponible, pendant la même durée, sur le site internet de la commune : www.ville-bollene.fr

Le Conseil Municipal délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.